

AIDES FINANCIERES DU FONDS SOCIAL LYCEEN

Il existe deux fonds d'aides financières au Lycée :

- **Le fonds d'aide à la restauration :**

Il aide les familles et les élèves à financer les frais de demi-pension (self) et d'internat.

- **Le fonds social Lycéen :**

Il aide les familles et les élèves à financer d'autres frais liés à la scolarité (voyages scolaires, matériels, manuels, transport scolaire,...)

Ces aides s'adressent à l'ensemble des élèves du Lycée.

Comment demander une aide au fonds social ?

Les dossiers de demande sont disponibles auprès de M JADE assistant social pour le lycée professionnel, et de Mme WAILLE service de l'intendance pour le lycée général et technologique.

Les aides sont accordées en fonction des revenus de l'élève et/ou de sa famille ainsi que des informations communiquées. Les demandes sont étudiées en commission de manière anonyme.